



Aujourd'hui le 5 avril, lors de son point de presse quotidien, le premier ministre du Québec, François Legault, accompagné du ministre de l'Économie, Pierre Fitzgibbon, et du conseiller médical stratégique à la direction de la santé publique, a annoncé que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 7 944 cas de personnes infectées au Québec, 525 personnes hospitalisées, 154 personnes aux soins intensifs et de 94 décès.

Il a rappelé que la majorité des Québécois respectait bien les consignes, premier État selon une étude de Google.

Concernant le matériel médical, il a confirmé la réception de masques et de gants nécessaires pour 13 jours, tandis que les quantités de blouses et de masques chirurgicaux sont suffisantes pour 7 jours. Il a assuré que son gouvernement étudie plusieurs alternatives pour produire ces équipements localement.

Le premier ministre confirme que nous sommes encore dans une pente ascendante et a annoncé que les commerces et les entreprises de biens non essentiels demeureront fermés jusqu'au 4 mai; un report par rapport à la date initiale du 13 avril.

Il a indiqué que son gouvernement travaille à préparer la reprise économique et sauver le maximum d'entreprises québécoises et d'emplois. Il a indiqué que le ministre de l'Économie travaille sur un projet avec différentes entreprises, « Le Panier Bleu », qui vise à regrouper sur la même plateforme numérique les produits québécois afin de favoriser l'achat local.

Enfin, le premier ministre a rappelé l'importance de ne pas relâcher les efforts collectifs et de respecter les consignes de confinement et de distanciation sociale. Une phase décisive pour freiner la propagation et sauver des vies.

Pour sa part, le ministre de l'Économie a indiqué que la pandémie aurait des impacts économiques et humains. Il a assuré que le gouvernement pouvait accompagner les entreprises. Il a indiqué que le ministère étudiait les impacts spécifiques selon les secteurs et plusieurs scénarios de réouverture : opérer sous confinement, le rebond et l'anticipation du monde après la crise sanitaire.

Soutien à l'achat local : Le Panier Bleu

Pour faire suite à l'annonce du premier ministre, le ministre de l'Économie a indiqué que le « Panier Bleu » se veut un symbole fédérateur pour stimuler l'achat local au Québec. Ainsi, en vue d'augmenter

la portée et la visibilité de ce mouvement collectif, le gouvernement lance l'organisme à but non lucratif Le Panier Bleu, qui s'occupera de la création de lepanierbleu.ca, une plateforme numérique non transactionnelle visant à répertorier sous la même bannière tous les détaillants québécois et leurs produits. Les consommateurs pourront s'inscrire gratuitement à la plateforme Le Panier Bleu afin d'avoir accès à une cartographie des entreprises participantes ainsi qu'à un moteur de recherche qui les aidera à cibler les produits et les commerces québécois. Le MEI va octroyer un budget pour en soutenir la promotion.

Les élus-es et les services de développement des MRC étant déjà engagés dans la promotion de l'achat local, la FQM collaborera à cette initiative qui s'inscrit directement au cœur de notre objectif de favoriser nos entreprises locales.

RAPPEL DES MESURES ANNONCÉES LE 4 AVRIL

Rappelons qu'hier, la vice-première ministre du Québec et ministre de la Sécurité publique, Geneviève Guibault, a annoncé la mise en place de nouveaux points de contrôle policier pour restreindre les déplacements sur deux nouveaux territoires : la région de Charlevoix et la ville de Rouyn-Noranda. Cette mesure aura notamment pour effet de contrôler les allées et venues non essentielles sur ces deux territoires, permettant ainsi d'éviter que le virus ne se propage d'une région à l'autre. Elle a rappelé que les consignes de santé publique ont force de loi et indiqué que les policiers sont là pour les faire respecter. Elle a invité toutes les municipalités et MRC à tout mettre en œuvre et utiliser tous leurs outils pour tenter de freiner la propagation.

Elle a également profité du point de presse pour faire le point sur les inondations en indiquant que la crue des eaux est graduelle et que la situation demeure sous contrôle. Elle a assuré que toutes les équipes de la Sécurité publique et de la Sécurité civile surveillent de près les cours d'eau les plus à risque et sont prêtes à intervenir au besoin.

De son côté, le directeur national de santé publique, Dr Horacio Arruda, a annoncé samedi que la transmission communautaire du virus s'étend désormais à l'ensemble du Québec.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE RELATIF AUX INONDATIONS

Le 3 avril 2020, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Jonatan Julien, et le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette, ont dévoilé le *Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie*, en collaboration avec les divers acteurs concernés. Vous pouvez le consulter [ICI](#).

Le milieu municipal et la communauté scientifique ont entre autres contribué à la réalisation de ce plan. Afin de soutenir les 23 mesures qui seront mises de l'avant, le gouvernement investit plus de 479 M\$. Celles-ci touchent quatre axes d'intervention :

1. **Cartographeur**, c'est-à-dire élaborer et diffuser une cartographie selon une méthodologie rigoureuse axée sur la gestion des risques, qui soutient la prise de décision en aménagement du territoire et en prévention des sinistres.

2. **Régir et encadrer**, afin de moderniser les cadres légaux et réglementaires relatifs aux inondations en fonction des connaissances acquises au fil des ans et des réalités qu'imposent les changements climatiques et les caractéristiques de notre territoire.
3. **Planifier et intervenir**, pour améliorer la cohérence des interventions à l'échelle des bassins versants et favoriser la résilience des communautés.
4. **Connaître et communiquer**, afin que collectivement, selon nos besoins, nous puissions accéder à une information précise et à jour pour appuyer nos décisions.

Un nouveau programme de résilience et d'adaptation face aux inondations sera créé. Celui-ci permettra notamment de :

- Mettre en place des bureaux de projets pour la gestion des zones inondables à l'échelle des bassins versants qui seront jugés prioritaires en raison des inondations récurrentes (89 M\$);
- Soutenir le milieu municipal dans la réalisation d'aménagements résilients (270 M\$);
- Aider les municipalités à prendre des mesures de relocalisation pour des bâtiments situés dans un secteur à risque élevé d'inondations (75 M\$).

Une somme de 8 M\$ sera également consentie pour cartographier les aléas d'inondations à l'échelle des bassins versants.

MESURE D'AIDE POUR LES TRAVAILLEURS À FAIBLE REVENU DES SERVICES ESSENTIELS

Le 3 avril, le gouvernement du Québec a annoncé la mise en place d'un Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE), qui offrira une prestation de 100 \$ par semaine pour les salariés à faible revenu travaillant à temps plein ou à temps partiel dans les services essentiels.

Cette compensation a pour objectif de faire en sorte que les travailleurs à temps plein des secteurs désignés essentiels reçoivent un salaire supérieur à ce que leur procurerait notamment la prestation canadienne d'urgence.

Cette nouvelle prestation sera versée rétroactivement au 15 mars, pour un maximum de seize semaines. Avec cette compensation, le travailleur obtiendra, en plus de son salaire, un montant forfaitaire imposable de 400 \$ par mois, soit 1 600 \$ pour une période de seize semaines. Pour y avoir droit, le demandeur doit :

- Travailler dans un secteur décrété essentiel durant la période visée;
- Gagner un salaire brut de 550 \$ par semaine ou moins;
- Avoir un revenu de travail annuel d'au moins 5 000 \$ et un revenu total annuel de 28 600 \$ ou moins, calculés avant la prestation.

Soulignons que cette prestation temporaire, qui pourrait rejoindre environ 600 000 salariés, pourra être demandée à partir d'un formulaire Web de Revenu Québec disponible à compter du 19 mai et sera versée par dépôt direct à compter du 27 mai. Le coût du programme est estimé à 890 millions de dollars.

DÉGEL 2020 - LE 6 AVRIL : ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA PÉRIODE DE RESTRICTION DES CHARGES DES VÉHICULES LOURDS POUR LES ZONES 2 ET 3

Le ministère des Transports a annoncé que la période au cours de laquelle les limites de charges autorisées sont réduites en raison de la diminution de la capacité portante du réseau routier débutera le lundi 6 avril pour les zones 2 et 3.

En vue de protéger le réseau routier, le contrôle des charges est effectué partout sur le territoire du Québec par les contrôleurs routiers de Contrôle routier Québec de la Société de l'assurance automobile du Québec. Les limitations de charges imposées pendant le dégel ont pour but de préserver le patrimoine routier au bénéfice de l'ensemble des usagers de la route.

Rappelons que, dans le contexte de la COVID-19, le ministère des Transports a levé les restrictions de charges durant la période de dégel pour le transport de certains types de marchandises, le tout afin d'assurer l'approvisionnement en produits essentiels. Pour se prévaloir de cette exemption en vigueur jusqu'à nouvel ordre, un véhicule ou un ensemble de véhicules routiers doit respecter les deux conditions suivantes :

1. Transporter uniquement des denrées alimentaires, du matériel sanitaire et médical, des produits pharmaceutiques ainsi que des produits nécessaires à la production des denrées alimentaires.
2. Respecter la charge légale applicable en période normale.

Faits saillants

- Zones de dégel :
 - Zone 1 : couvre le sud du Québec, soit les grands centres que sont Gatineau, Montréal, Sherbrooke, Trois-Rivières et Québec, et s'étend jusqu'à Rivière-du-Loup.
 - Zone 2 : située directement au nord de la zone 1. Elle inclut les réserves fauniques La Vérendrye et des Laurentides, ainsi que le Témiscaminque, le Saguenay, le Lac-Saint-Jean, la portion sud de la Côte-Nord, Rimouski, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine.
 - Zone 3 : située au nord de la zone 2. Elle inclut l'Abitibi, la région de Chibougamau-Chapais, la portion nord de la Côte-Nord ainsi que la réserve faunique Ashuapmushuan.

POINT DE PRESSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

En matinée, lors de son point de presse, le premier ministre Justin Trudeau a rappelé l'ouverture lundi du portail en ligne pour soumettre une demande pour la Prestation canadienne d'urgence et indiqué que les premiers versements seront versés dès cette semaine.

Il a annoncé que les réservistes de l'armée avaient été appelés à contribuer aux efforts en joignant les rangs des Forces armées.

Il a indiqué que son gouvernement poursuivait les démarches afin d'assurer l'approvisionnement en matériel médical.

Rappelons que samedi il avait annoncé l'arrivée imminente de millions de masques par vols nolisés.